

# CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 9 JUIN 2023

## Procès Verbal

Le Président



CHRISTIAN BRETIN

La Secrétaire



NATHALIE COLOZET





**Demande d'ajout d'une délibération pour accepter la plus-value relative aux travaux de voirie, de création de trottoirs, d'éclairage public et d'aménagements paysagers concernant les Résidences de Vignes**

**Après avoir délibéré, le conseil municipal vote à 13 pour et 1 opposition (Brigitte Jouffroy).**

► Ordre du jour :

- 1/ Approbation du procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du 4 avril 2023,
- 2/ Election au scrutin de liste de 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants en vue de l'élection des sénateurs du 24 septembre 2023 pour le département du Jura,
- 3/ Délibération pour demander des subventions au profit de la réfection intérieure de la Chapelle Notre Dame du Chêne,
- 4/ Délibération pour demander des subventions en faveur de la création de trottoirs pour le lotissement Résidence des Vignes,
- 5/ Délibération pour demander une subvention auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté pour la création de 2 arrêts de bus en accessibilité pour personnes à mobilité réduite,
- 6/ Délibération en vue d'acquérir à la SCI Vignes des Pommiers un espace foncier destiné à la création d'un parking pour les utilisateurs de la salle des Frères,
- 7/ Délibération pour attribuer une subvention annuelle aux associations,
- 8/ Délibération pour valider une convention de mise à disposition d'un local municipal affecté au fonctionnement de l'organisation syndical de la Communauté de Communes Porte du Jura,
- 9/ Délibération pour annuler la délibération de mise en compatibilité du PLU en date du 17 février 2023 et transférer le dossier Lacroix à la Communauté de Communes Porte du Jura,
- 10/ Divers et dernières minutes.

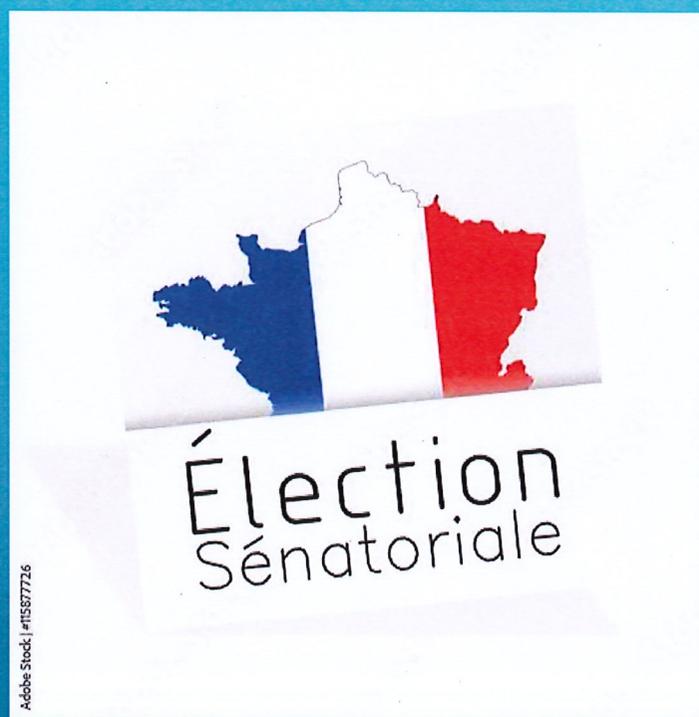
1/ Approbation du procès-verbal de la réunion de Conseil  
Municipal du 4 avril 2023



# Délibération

**Après avoir délibéré, le conseil municipal vote à 13 pour et 1 opposition (Brigitte Jouffroy).**

2/ Election au scrutin de liste de 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants en vue de l'élection des sénateurs du 24 septembre 2023 pour le département du Jura



Monsieur Christian Bretin présente le dossier.

Les Conseillers municipaux sont convoqués le vendredi 9 juin 2023 en vue de la désignation de leur délégués et suppléants au sein du collège électoral qui sera chargé de procéder à l'élection des sénateurs le Dimanche 24 Septembre 2023 pour le département du Jura.

Le nombre de délégués titulaires et suppléants est de trois titulaires et 3 suppléants.

Ce nombre dépend de la population municipale de la Commune.

Les candidats sont proclamés élus dans l'ordre de présentation de la liste. Les premiers étant élus délégués et les suivants suppléants.

Les délégués et leurs suppléants sont élus sans débat au scrutin secret simultanément par les conseillers municipaux.

Les Conseillers ne peuvent voter que pour une seule liste sans adjonction ni radiation de noms et sans modification de l'ordre de présentation des candidats.

# Présentation des candidatures

Le maire informe les élus qu'il détient une liste qui est composée de titulaires et de suppléants.

Il demande aux élus si une autre liste est prévue.

Il lui est répondu par la négative.

Le maire présente la liste qu'il a composée et qui se présente comme suit :

3 élus Titulaires : BRETIN Christian, LIEVIN Daniel, JOUFFROY Brigitte

3 élus suppléants : COLONAZET Nathalie, LAZZARONI Anthony,  
GAUDILLAT Bruno

## Délibération puis vote et résultats

**Le conseil municipal a voté à bulletins secrets à 13 pour et 1 blanc pour la liste présentée.**

### 3/ Délibération pour demander des subventions au profit de la réfection intérieure de la Chapelle Notre Dame du Chêne



Monsieur Christian Bretin présente le dossier.

Après les travaux qui ont visé à consolider l'édifice, puis à aménager de façon significative l'environnement de la Chapelle Notre Dame du Chêne, l'intérieur de celle-ci présentait des défauts structurels que nous avons souhaité corriger pour enfin offrir au public et aux fidèles un ensemble harmonieux, entièrement restauré et attractif pour notre commune et son territoire.

C'est ainsi qu'il nous convient de faire appel à trois corps de métiers pour finaliser l'aménagement intérieur de l'édifice :

- Des travaux de maçonnerie,
- Des travaux d'aérogommage,
- Des travaux de garnitures et peinture.

Pour chacun de ces corps de métier nous avons des devis qui s'établissent comme suit :

- ▶ Travaux de maçonnerie prévus par l'entreprise Comas et Fils de Cousance : 11 762,65 € HT,
- ▶ Travaux d'aérogommage prévus par l'entreprise Aérosurface de Lons-le-Saunier : 7 650,00 € HT,
- ▶ Travaux de garnitures et peinture prévus par l'entreprise Megard Lucky : 10 253,70 € HT.

Total : 29 666,35 € HT

Préalablement à la mise en œuvre de ces travaux, nous souhaitons obtenir les subventions DETR pour l'Etat et DST pour le Département, respectivement 30 % et 25 % soit :

- DETR : 8 899,91 €
- DST : 7 416,59€

À l'issue de la présentation, Brigitte Jouffroy demande si d'autres devis ont été demandés. Le maire indique que c'est effectivement recommandé.

Il indique que les artisans choisis sont des artisans locaux d'une part et qui sont en capacité à terminer ce chantier pour fin août d'autre part.

Brigitte Jouffroy demande si il y a d'autres financements.

Le maire lui répond que la Fondation du Patrimoine nous a permis de percevoir des dons pour 7 590 €. Avec l'abondement de la Fondation du Patrimoine, notre commune obtiendrait environ 9 600 euros.

D'autre part, les responsables locaux de l'Eglise s'engagent nous ont-ils dit à apporter une aide de 5 000 euros. Ils s'engagent également à organiser un loto ultérieurement dont le bénéfice sera affecté à la restauration de la Chapelle Notre Dame du Chêne,

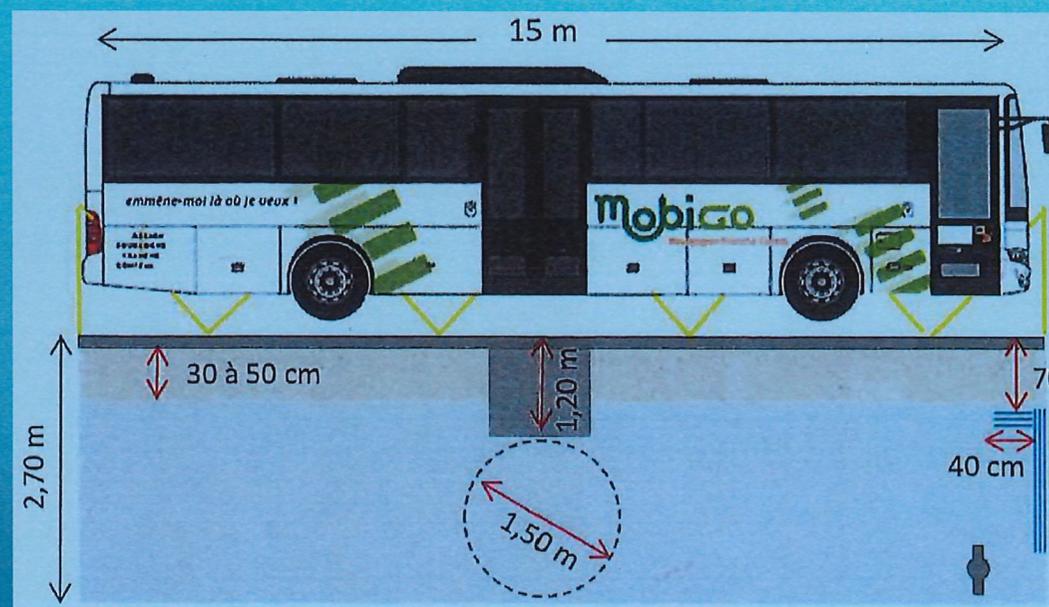
# Délibération

**Après avoir délibéré, le conseil municipal vote à 13 pour et 1 abstention (Brigitte Jouffroy).**

4/ Délibération pour demander des subventions en faveur de la création de trottoirs pour le lotissement Résidence des Vignes



5/ Délibération pour demander une subvention auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté pour la création de 2 arrêts de bus en accessibilité pour personnes à mobilité réduite



Monsieur Christian Bretin présente le dossier.

Les collectivités doivent désormais mettre des arrêts de bus adaptés aux personnes à mobilité réduite (PMR).

C'est la Région Bourgogne-Franche-Comté qui pilote ce projet et ABCD Géomètres qui est retenu pour en assurer la maîtrise d'œuvre.

Les normes qui sont imposées sont strictes en terme de longueur, de superficie et de hauteur également.

Après analyse par Madame Molherat, Technicienne au niveau de la Région Bourgogne-Franche-Comté des lieux précis qui pourraient convenir au sein de notre Commune afin de mettre en place ces arrêts de bus PMR, le secteur la Grenette est le seul aujourd'hui adapté.

Il se situe dans notre quasi Centre-Bourg d'une part. La Place de la Grenette offre un espace parking d'autre part et il pourra enfin s'intégrer dans le cadre des travaux qui finaliseront le chantier Entrée Nord tout prochainement.

Ainsi deux stations doivent s'élaborer l'une dans le sens Cuiseaux et l'autre dans le sens Beaufort-Orbagna.

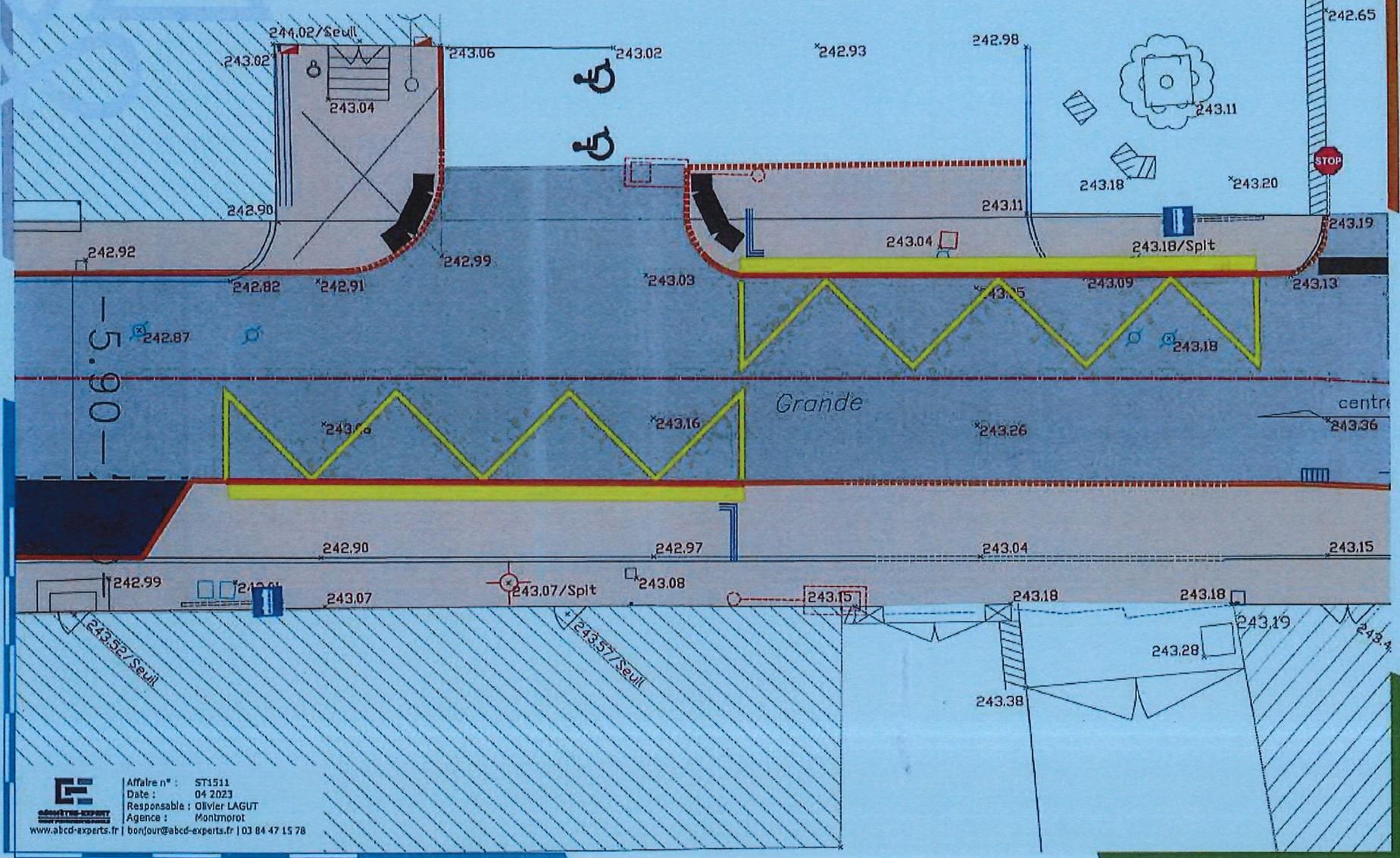
Le coût des travaux et de la maîtrise d'œuvre s'élève à 11 415,70 €.

Ce budget est totalement pris en charge par la Région.



Commune de Cousance  
Entrée Nord  
Arrêts de Bus Région  
Echelle: 1/100

la Grenette



06.5

Grande

centre

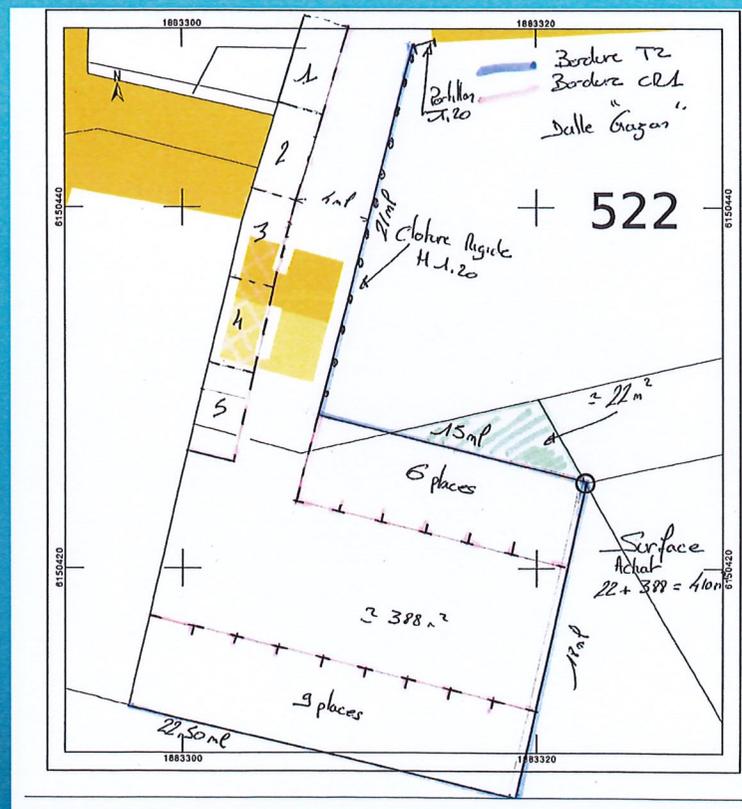
  
Affaire n° : ST1511  
Date : 04 2023  
Responsable : Olivier LAGUT  
Agence : Montmorot  
www.abcd-experts.fr | bonjour@abcd-experts.fr | 03 84 47 15 78

- ▶ Xavier Rivatton indique qu'il faudra intégrer l'emplacement des abris bus dans les plans du chantier de l'entrée Nord, lequel reprendra très prochainement pour se finaliser dès cet automne.

**Délibération pour prise en charge par la  
Région Bourgogne-Franche-Comté du  
budget de cette opération d'un montant de  
11 415,70 €**

**Après avoir délibéré, le conseil municipal vote à 13 pour  
et 1 opposition (Brigitte Jouffroy).**

6/ Délibération en vue d'acquiescer à la SCI Vignes des Pommiers un espace foncier destiné à la création d'un parking pour les utilisateurs de la Salle des Frères



Monsieur Christian Bretin présente le dossier.

- La Salle des Frères devient de plus en plus utilisée.
- Bon nombre de ceux qui la fréquentent déplorent un manque notoire de places de parking.
- Aussi, pour palier ce problème, nous souhaitons depuis quelques années déjà, créer un parking dédié aux utilisateurs.
- Dans ce cadre, nous avons négocié avec les gérants de la SCI Vignes des Pommiers que sont Lilian et Michel COUILLEROT, l'achat d'un espace de leur terrain qui pourra convenir à la création de ce parking.
- Nous avons concomitamment demandé à Emilien MICHEL, dirigeant de la SAS EMDE de nous élaborer un projet qui nous agrée.
- Ce parking sera de 20 places.
- Pour le mettre en œuvre, il nous convient d'acquérir à la SCI Vignes des Pommiers 410 m<sup>2</sup> environ de leur terrain.
- Après négociations, les gérants de la SCI Vignes des Pommiers acceptent de nous vendre l'espace foncier nécessaire au prix de 10 € le mètre carré sous réserve que :
  - Notre commune crée un portail suffisamment large pour favoriser le passage d'un véhicule vers leur parcelle cadastrée C 712,
  - Notre commune crée une palissade rigide dotée d'un pare-vue sur toute la longueur Est du futur parking,
  - Notre commune crée une palissade rigide sur toute la longueur Sud du futur parking.

**SCI Vignes des Pommiers**

19 Bis, Rue du Moulin

39190 COUSANCE

## ENGAGEMENT

Nous soussignés, SCI Vignes des Pommiers, nous nous engageons à vendre à la Commune de Cousance une fraction de notre terrain cadastré section C 712 pour une superficie de 410 m2 environ.

Après négociations, nous acceptons de vendre cet espace foncier à la Commune de Cousance au prix de 10 € le mètre carré sous réserve que :

- La Commune crée un portail suffisamment large pour favoriser le passage d'un véhicule vers notre parcelle restante cadastrée C 712,
- La Commune crée une palissade rigide dotée d'un pare-vue sur toute la longueur Est du futur parking,
- La Commune crée une palissade rigide sur toute la longueur Sud du futur parking.

Fait à Cousance, le 2 juin 2023

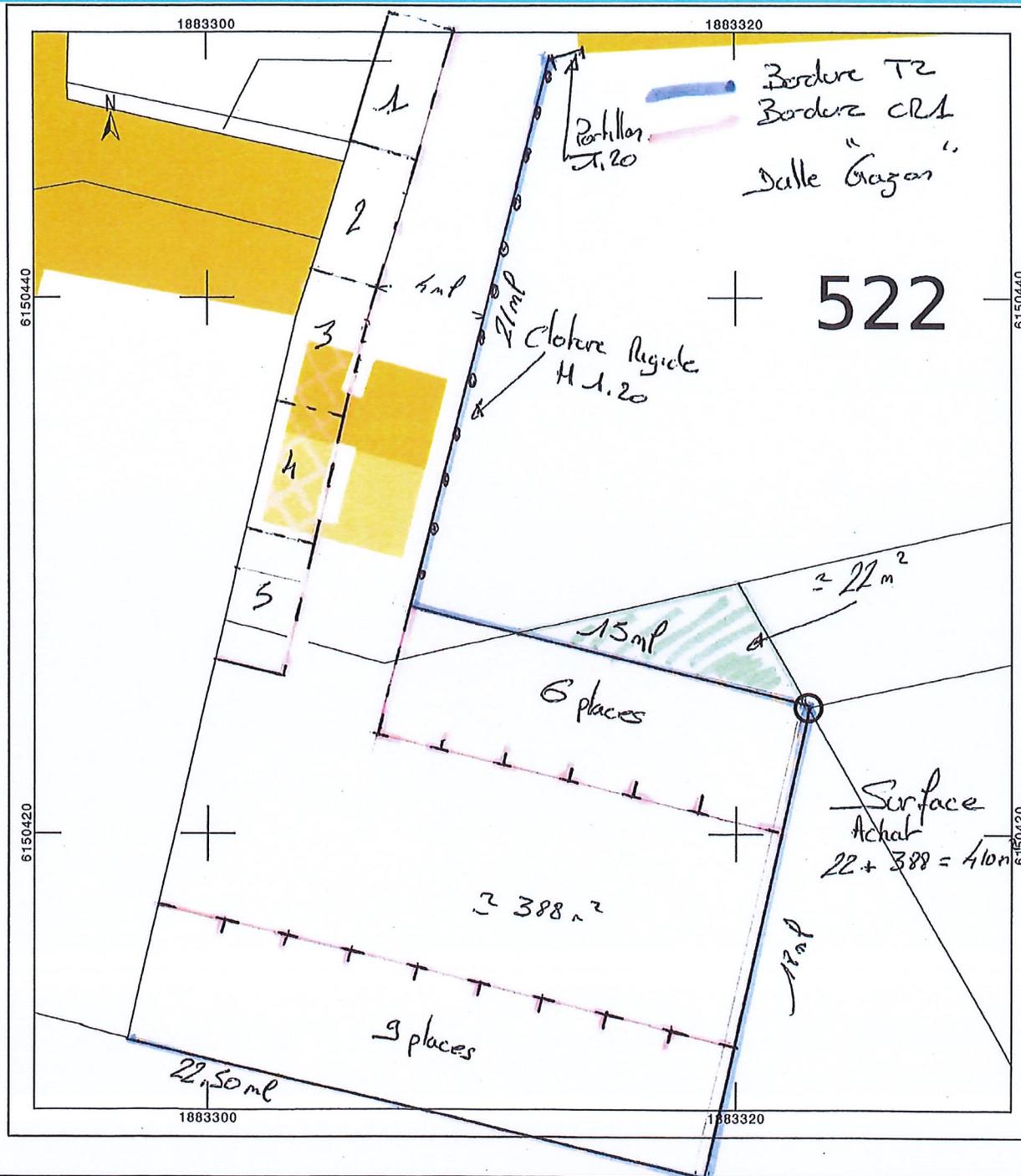
Les représentant de la SCI Vignes des Pommiers

Lilian COUILLEROT



Michel COUILLEROT





- Brigitte Jouffroy indique que la parcelle 712 n'est pas cadastralement enclavée.
- Le maire lui répond qu'effectivement, elle ne l'est pas. L'accès de cette parcelle est utilisée actuellement par son ex-épouse.
- Brigitte Jouffroy demande pourquoi le parking attenant à la Maison des Frères est dénommé Parking privé.
- Le maire ignore cette appellation ancienne mais indique qu'à l'usage ce parking n'a aucun caractère privé.
- Brigitte Jouffroy demande si il y a eu d'autres approches pour créer un parking.
- Le maire lui répond par l'affirmative. Une approche a été faite auprès des nouveaux propriétaires des ex-bâtiments PROST. Après réflexion, ils ont décliné notre offre.
- Brigitte Jouffroy préconise d'organiser le parking de la salle des Frères vers l'aire des camping-cars.
- Le maire lui indique que ce n'est pas une bonne solution.
- Brigitte Jouffroy indique qu'accepter le passage à la famille Couillerot donne raison à cette dernière au regard du refus qu'il lui a été signifié en 2019.

- Le maire lui indique que le dossier discuté en 2019 n'avait rien de commun avec celui-ci.
- Brigitte Jouffroy indique également qu'il est dommage de créer un parking sur un lieu très végétalisé.
- Le maire lui indique que ce parking sera traité avec des caillebotis qui permettront l'écoulement des eaux pluviales.
- Xavier Rivatton indique que l'accès à ce terrain doit rester celui de son entretien et de son utilisation à des fins agricoles, mais qu'en aucun cas cet accès devra servir à d'éventuelles habitations.
- Le maire indique que cette remarque est importante et qu'elle figurera dans la délibération.

**Délibération pour cette offre globale dont les éléments sont indissociables**

**Après avoir délibéré, le conseil municipal vote à 13 pour et 1 opposition (Brigitte Jouffroy).**

## 7/ Délibération pour attribuer une subvention annuelle aux associations



Monsieur Anthony Lazzaroni présente le dossier.

Associations	Proposition 2023
ADMR	900 €
AFM (Téléthon)	200 €
Bibliothèque	600 €
Donneurs de sang	500 €
Judo Club	500 €
Sapins de Bian	300 €
Théâtre	200 €
Twirling bâton	250 €
Chœur du bon pays	350 €
Tennis de table	100 €
Gymnastique	200 €
Aïkido	350 €
ESR Foot	2 000 €
Body Physics	400 €
Ass. Valentin Hauys	50 €
Tennis Club	450 €
Cuiseaux Pays des peintres	50 €
Retraite Sportive Cousançoise	200 €
Les Ptit Montagnards	350 €
PEP 39	100 €
ACCA Cousance	200 €
Sport Boules	200 €
Total	8 450 €
<b>Subvention exceptionnelle</b>	
Subvention exceptionnelle Amicale des Sapeurs-Pompiers	1 000 €
<b>Total des subventions</b>	<b>9 450 €</b>

- Brigitte Jouffroy déplore que les subventions aux associations pour l'année 2022 n'apparaissent pas dans le tableau présenté par Anthony Lazzaroni ce qui empêche la comparaison.
- Sans cette comparaison, Brigitte Jouffroy affirme qu'elle s'opposera à cette délibération.
- Anthony Lazzaroni informe que quelques questionnaires à destination d'associations ne disposant pas de messagerie électronique n'ont pas été envoyés par courrier.

# Délibération

**Après avoir délibéré, le conseil municipal vote à 13 pour et 1 opposition (Brigitte Jouffroy).**

8/ Délibération pour valider une convention de mise à disposition d'un local municipal affecté au fonctionnement de l'organisation syndical de la Communauté de Communes Porte du Jura



Monsieur Christian Bretin présente le dossier.

La Communauté de Communes Porte du Jura souhaite proposer à son organisation syndicale un bureau exclusivement affecté à son fonctionnement.

Notre Commune de Cousance peut mettre à disposition de la Communauté de Communes Porte du Jura un bureau de 27 m<sup>2</sup> dans les locaux de la bibliothèque situés au 60 Grande Rue à Cousance.

La mise à disposition de ce bureau sera souscrite pour un montant annuel de 300 € charges comprises.

Cette mise à disposition sera formalisée par une convention pour une durée de 5 ans et tacitement reconduite.

- Le maire indique que le local a été rafraîchi.
- Brigitte Jouffroy demande par qui il l'a été.
- Le maire lui répond que ce sont les agents techniques de la Communauté de Communes qui ont réalisé les peintures.
- Xavier Rivatton précise qu'il faudra bien réfléchir à la destination du bâtiment qui abrite la bibliothèque lorsque la médiathèque deviendra opérationnelle.



# Délibération

**Après avoir délibéré, le conseil municipal vote à 13 pour et 1 abstention (Brigitte Jouffroy).**

9/ Délibération pour annuler la délibération de mise en compatibilité du PLU en date du 17 février 2023 et transférer le dossier Lacroix à la Communauté de Communes Porte du Jura



Monsieur Christian Bretin présente le dossier.

Lors de la séance du 17 février 2023, le Conseil Municipal a délibéré favorablement pour la mise en compatibilité du PLU de la Commune de Cousance au regard d'un projet de travaux relatif aux établissements Lacroix.

Cette délibération avait pour but d'aboutir à la possibilité qu'aura la société Lacroix d'envisager dans deux ans environ la construction d'un four neuf qui viendra remplacer l'actuel.

Après plusieurs études le seul endroit qui puisse convenir pour sa construction est constitué par des terrains contigus à ceux des terrains Lacroix mais dont Porte du Jura est propriétaire.

Cette délibération devait donc permettre la modification de notre PLU.

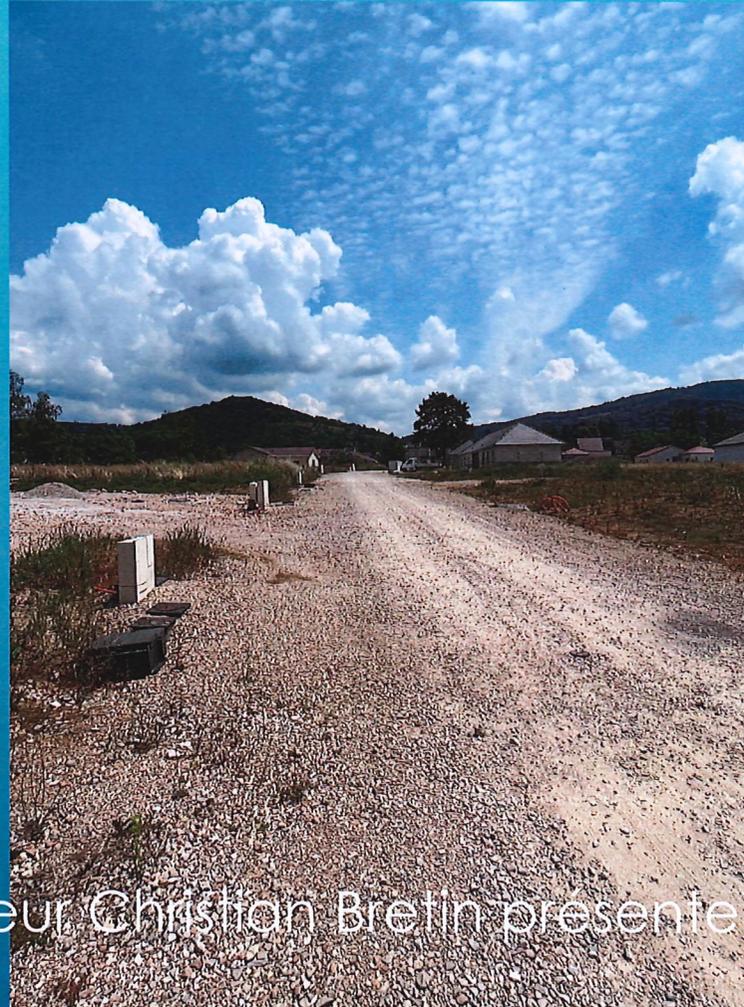
Or, depuis le 26 avril 2023 les compétences en matière d'urbanisme sont sous la responsabilité de la Communauté de Communes Porte du Jura.

Aussi, ce dossier est aujourd'hui pris en charge techniquement et financièrement par la Communauté de Communes Porte du Jura.

# **Délibération pour annuler la délibération de mise en compatibilité du PLU prise le 17 février 2023 et transférer le dossier Lacroix à la Communauté de Communes Porte du Jura**

**Après avoir délibéré, le conseil municipal vote à 13 pour et 1 abstention (Brigitte Jouffroy).**

10/ Délibération pour accepter la plus-value relative aux travaux de voirie de création de trottoirs, de création de trottoirs, d'éclairage publics et d'aménagements paysagers concernant les Résidences des Vignes



Monsieur Christian Bretin présente le dossier.

Les travaux concernés sont supportés par la commune de Cousance et ont été évalués budgétairement à 117 211,50 € et signés le 6 octobre 2021 à travers une convention entre la Maison pour Tous et la Commune de Cousance.

Il convient de noter que notre Commune bénéficie d'accords de subventions sur cette assiette initiale de 117 211,50 €, respectivement 20 % pour la DETR et 20 % également pour la DST.

Ce budget était considéré comme fixe et non révisable.

Toutefois au vu de l'augmentation généralisée des prix depuis 2021, l'entreprise PETITJEAN ne peut aujourd'hui assurer ceux-ci au prix pourtant prévu.

Face à l'inflation généralisée des prix, Lilian Billet Directeur de l'entreprise PETITJEAN nous a informé qu'une plus-value s'impose à nous.

Celle-ci est de 25 490,97 € HT.

A ce budget, nous souhaitons toutefois que l'ensemble des trottoirs des Résidences des Vignes soient réalisés en enrobé et bordures T1 à l'arrière.

Ceux-ci étaient prévus initialement en enduit bicouche uniquement.

Le surcoût lié aux trottoirs en enrobé et en bordures T1 s'établit à 6 469,60€ HT.

Soit un total de travaux de 31 960,57 € HT.

- Brigitte Jouffroy demande si l'aménagement paysager est conforme à ce qui était initialement prévu.
- Le maire lui répond par l'affirmative : il y aura effectivement des cheminements piétons, des espaces engazonnés et des plantations.
- Il précise toutefois que la voirie se fera en sens unique (de la rue des écoles vers la route de Louhans).
- Brigitte Jouffroy demande comment se déroule la commercialisation.
- Le maire lui indique que c'est la Maison pour Tous qui commercialise les lots mais que notre commune en est régulièrement informée.

# Délibération

**Après avoir délibéré, le conseil municipal vote à 13 pour et 1 opposition (Brigitte Jouffroy).**

## 11/ Divers et dernières minutes



• Le maire indique aux élus la composition de la commission de contrôle des listes électorales.

- Il indique que le maire, les adjoints et les conseillers délégués ne peuvent y figurer.
- Les membres de la commission seront les suivants :
- Elus titulaires : Annie Foras, Astrid Segon, Cyril Petitjean, Xavier Rivatton, Aline Menouillard
- Elu suppléant : Bruno Gaudillat